

C.2 LES CATEGORIES

Sont reconnues toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications présenté chaque année par la FFTA.

A titre promotionnel, la FFTA reconnaît les catégories suivantes dans toutes les compétitions jusqu'au Championnat de Ligue compris (la gestion en incombe à la ligue) :

- ✓ Arcs à poulies : les Benjamins et Minimes sont regroupés dans la catégorie « **Minime** ».

Création de la catégorie « **Junior sans viseur** » pour le Championnat de France. Cette catégorie (garçons et filles) tire du piquet bleu (*Application au 20/07/2009, lendemain du championnat de France*). **Cette catégorie Junior arc nu regroupe les Cadets et les Juniors tirant en arc nu.**

Les Cadets Arcs à Poulies sont regroupés dans la catégorie « **Junior** ».

A compter du 01/09/2004, création de la catégorie « **Vétéran arc sans viseur** » pour le Championnat de France. Cette catégorie tire du piquet bleu.

Arcs Nus

Reconnaissance de cette **arme** en Tir en Salle avec **classement national mais non ouverte** pour le Championnat de France :

- ✓ Catégorie Hommes et Femme uniquement ;
- ✓ Tir sur blasons de 60cm.

Les Ligues et Départements doivent ouvrir cette catégorie lors de leurs championnats respectifs. Si, à l'occasion de ces championnats, des finales sont organisées, elles se tirent sur blasons trispots de 60cm.

Sont également reconnues les nouvelles catégories d'armes telles qu'elles apparaissent dans le règlement international depuis le 01/04/2002, à savoir :

- ✓ les arcs droits (Longbow) sont classés dans la **catégorie arcs nus** (Bare Bow)
- ✓ les arcs chasse sont classés dans la **catégorie arcs nus** (Bare Bow)
- ✓ les arcs à poulies sans viseur sont classés dans la **catégorie arcs à poulies**.

Catégories	Arc Nu	Arc Classique	Arc à Poulies
Benjamins	NON	OUI (piquet blanc)	OUI (piquet blanc) (1)
Minimes	NON	OUI (piquet blanc)	
Cadets	OUI (piquet bleu) (4)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge) (2)
Juniors		OUI (piquet rouge)	
Seniors	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)
Vétérans (3)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)

(1) Catégorie Minimes arcs à poulies = benjamins + minimes - Concours ouverts jusqu'au championnat de ligue

(2) Catégorie Juniors arcs à poulies = cadets + juniors

(3) Catégorie Vétérans = vétérans + super vétérans

(4) Catégorie Juniors arc nu = cadets + juniors

Catégories	Arc droit (1) Classement en arc nu	Arc chasse (1) Classement en arc nu	Poulies sans viseur (1) Classement avec les arcs à poulies
Benjamins	NON	NON	NON
Minimes	NON	NON	
Cadets	NON	NON	NON
Juniors	NON	NON	NON
Seniors	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)
Vétérans (3)	NON	NON	NON

(1) Concours ouverts jusqu'au championnat de ligue.

Cependant, pour les Championnats de France de Tir en Campagne (qualifications et participation aux championnats), seuls sont reconnus :

- ✓ les arcs classiques (recurve) ;
- ✓ les arcs à poulies ;
- ✓ les arcs classiques sans viseur (bare bow).

Les organisateurs ne doivent faire apparaître, dans les résultats informatiques adressés à la FFTA, que les résultats des catégories donnant droit aux qualifications ainsi que le classement par équipes.

C.3 LES DISTANCES

Toutes les catégories, sauf les benjamins, les minimes, tirent aux distances internationales (voir articles A.7.9 et A.7.10 du Règlement international).

Les cadets tirent du pas Bleu.

Les juniors sans viseur (arcs nus) tirent du piquet bleu.

Les benjamins, les minimes tirent aux distances suivantes (piquet blanc) en **distances connues** :

Nombre de cibles	Diamètre des blasons	Distance mini / maxi en mètres
3	20cm	5 - 10 - 15m
3	40cm	10 - 15 - 20m
3	60cm	20 - 25 - 30m
3	80cm	30 - 35 - 40m

Les benjamins, les minimes tirent aux distances suivantes (piquet blanc) en **distances inconnues** :

Nombre de cibles	Diamètre des blasons	Distance mini / maxi en mètres
3	20cm	5 - 10m
3	40cm	10 - 15m
3	60cm	15 - 25m
3	80cm	20 - 35m

C.4 LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage existe lors de toutes les compétitions sélectives pour les Championnats de France (individuel et par équipes) et lors de toutes les phases de ces championnats. Lors de toutes compétitions (Championnat de France, de Ligue, départementaux et compétitions sélectives pour les Championnats de France), l'arbitre chronomètre systématiquement les compétiteurs (pelotons) passant dans sa zone de contrôle et doit être bien en vue des compétiteurs.

Un temps limite de 3 minutes par cible est accordé à l'athlète, à partir du moment où il prend place au pas de tir, ce qu'il doit faire sans perdre de temps dès que la cible est libre.

Un arbitre observant un dépassement de temps limité de tir doit en faire la remarque à l'archer et inscrire cet avertissement sur la feuille de score en :

- ✓ indiquant le n° de cible ;
- ✓ indiquant l'heure de l'avertissement ;
- ✓ signant la feuille de marque
- ✓ avertissant, si possible, les autres arbitres.

Au deuxième dépassement du temps limite de tir ainsi qu'aux suivants, durant la même étape de la compétition, l'archer fautif sera sanctionné par la perte de la valeur de sa meilleure flèche de cette volée : barrez cette valeur, la remplacer par un M et signer la feuille de marque en indiquant l'heure.

Le temps limite de tir peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de la Commission des arbitres.